

1. OBJET

L'accueil fait partie intégrante de la prise en charge du patient au bloc opératoire.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Bloc opératoire

3. RESPONSABILITES

Personnel soignant désigné pour l'accueil du patient au bloc opératoire

4. DEROULEMENT

Le lit du patient n'entre que dans la zone d'accueil du bloc opératoire.

Exception : quelques cas particuliers, uniquement sur ordre médical.

Arrivée du patient en zone d'accueil

- dans un lit visuellement propre (changement de literie effectué < 24 heures avant le transfert au bloc opératoire) dans l'enceinte d'accueil du bloc opératoire

Matériel pour le transfert de l'accueil en salle d'opération

- chariot de transport ou éventuellement table d'opération selon indication
- couverture chaude +++
- solution ou gel hydro-alcoolique pour la désinfection des mains

Transfert sur chariot de transfert ou sur la table d'opération

1. se présenter au patient avec son nom et sa fonction
2. demander au patient son nom et prénom et le comparer avec le dossier qui l'accompagne
3. récolter les informations des infirmières du service si nécessaire (ex. langue parlée, audition, etc.)
4. vérifier que le patient soit exempt de verres de contact, appareil dentaire, prothèses auditives, prothèses oculaires, piercing, montre, bijoux, vernis à ongles et sous-vêtements
5. procéder au transfert du patient du lit sur le chariot de transport ou sur la table d'opération, éventuellement avec « Roller »
6. couvrir les cheveux du patient avec une coiffe à usage unique
7. enlever la chemise de nuit et éventuellement les sous-vêtements en respectant la sphère intime du patient
8. couvrir le patient avec une couverture préchauffée
9. garantir au patient une installation confortable et sécurisée
10. transférer le patient en salle d'induction ou d'opération

Après le transfert

1. désinfecter le « Roller » de transfert avec le désinfectant détergent de surface en usage dans l'institution
2. évacuer le lit du patient à l'extérieur de l'enceinte du bloc opératoire
3. désinfecter les mains avec une solution ou gel hydro-alcoolique

5. VALIDATION

Ce document a été élaboré par l'Unité HPCI en collaboration avec le groupe de travail bloc opératoire constitué d'infirmières en HPCI et de professionnels travaillant dans les blocs opératoires du canton de Vaud sous l'expertise du SMPH, CHUV.

Ce document peut être appliqué comme une directive par les différents établissements de soins du canton de Vaud.